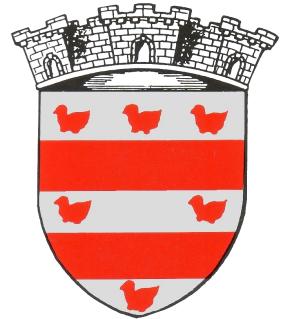


Le Frétevallois

Hors-série n°2
septembre 2022



Frétevalloises, Frétevallois,

En début d'année 2022, nous vous avons adressé le Frétevallois - Hors-série n° 1 afin de vous transmettre de nombreuses informations en relation avec l'imposant programme de travaux d'assainissement.

Cette démarche volontariste s'inscrivait dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire et qui avait rendue contraignante la tenue des moments informels et de convivialité.

Il nous a semblé nécessaire de vous proposer à la lecture le n° 2 pour porter à votre connaissance les éléments essentiels de nos actions sur le volet des investissements engagés par votre conseil municipal.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Les travaux présentés dans le Frétevallois n° 1 se déroulent normalement.

Des entrées d'eaux claires sur le réseau des eaux usées engendrent une surcharge hydraulique sur la station d'épuration existante. La réhabilitation des réseaux de collecte devenait nécessaire. Elle concerne la rue Auguste Moreau et en fond de



Parking école maternelle - rue du Mail

place, la rue du Mail, face à l'école maternelle.

La réfection des trottoirs en émulsion sera réalisée courant octobre.

Le réseau de transfert de la station actuelle vers la nouvelle station est construit. Il restera à assurer la mise en œuvre du poste de refoulement récemment implanté sur le périmètre de la station en service et le raccordement à la nouvelle station.



Rue Auguste Moreau



Poste de refoulement

Le réseau de transfert des eaux préalablement traitées vers Le Loir sera effectué prochainement.

Ces opérations ont été confiées à l'entreprise DEHE Centre Val de Loire pour un coût global de 351 447,50 € HT soit 421 737 € TTC.



Silo à boues

Le marché initial s'élève à 1 294 340 € HT soit 1 553 208 € TTC hors actualisation.

La mise en service pourrait être effective sur la fin du 1er trimestre 2023.

La construction des structures béton pour le silo à boues, le clarificateur et le bassin d'aération est effectuée.

Le montage financier présenté a été sanctuarisé et les acomptes de subvention ont été actés.

L'engagement de l'État, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil départemental est déterminant pour assurer l'équilibre budgétaire de cette opération indispensable pour le futur développement urbanistique de la commune.



Clarificateur et bassin d'aération

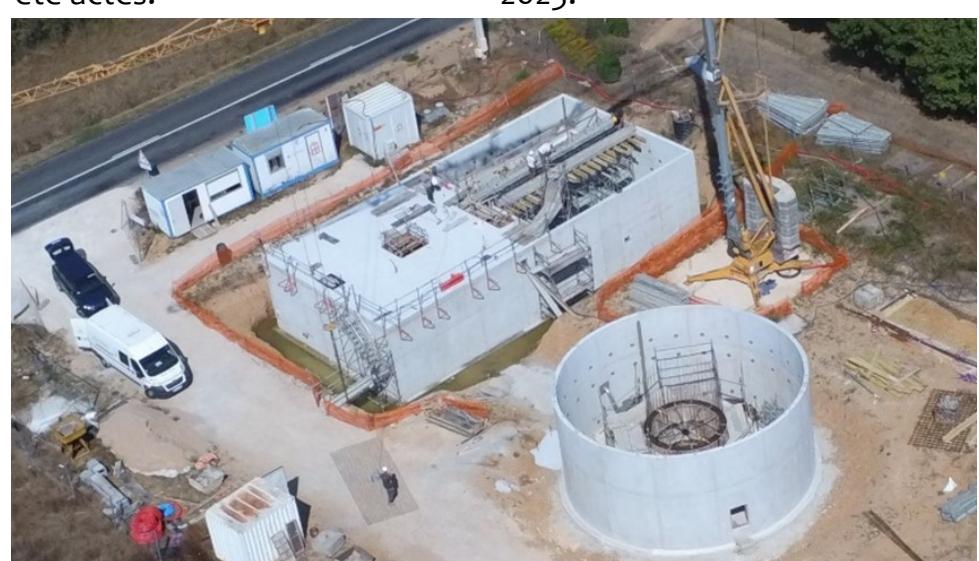
Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration se déroulent correctement dans un relatif respect des délais. Pour l'instant, le chantier n'est pas affecté par les difficultés d'approvisionnement en matériaux et matériels divers, mais les phases à venir constituées notamment par la mise en place des équipements techniques imposent une certaine prudence au vu des difficultés d'approvisionnement rencontrées actuellement.

Les travaux sont conduits par les entreprises OTV, Val du Cher BTP avec les sous-traitants Minier et Pinto.



Clarificateur et bassin d'aération

Le Conseil municipal a même sollicité une subvention complémentaire auprès du Conseil départemental au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2023.



AUTRES INVESTISSEMENTS – BUDGET COMMUNAL

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

La commune a assuré la réfection complète des locaux affectés à ce dispositif primordial pour accompagner les enfants en difficulté scolaire.

Cette structure est implantée sur le groupe scolaire, rue de la gare.

Les travaux ont consisté à :

- isoler les murs par l'intérieur et les plafonds par l'entreprise Moyer SAS,
- refaire l'installation électrique et mettre en place une nouvelle chaudière en remplacement des radiants muraux devenus
- repeindre les murs des différentes pièces et de l'escalier d'accès par les établissements Cordier,

obsolètes. Ces opérations ont été confiées aux Ets Barré,

- poser les revêtements de sols par l'entreprise Bellec,
- repeindre les murs des différentes pièces et de l'escalier d'accès par les établissements Cordier,

- sécuriser l'escalier et les ouvertures de fenêtres par l'entreprise Didier Gauthier,

Une étude de faisabilité avait été confiée au cabinet d'architecture Bour Esquisse.

Le coût global de l'opération s'est élevé à 63 698,71 € HT soit 76 438,23 € TTC.

Deux subventions de l'État sont venues assurer un équilibre financier très favorable, à savoir la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) pour 32 008 € et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 17 750 €. Ces aides représentent un accompagnement financier de 78,11 % du coût HT de l'opération.



Classe RASED

LOTISSEMENT LES CLOSEAUX.



Fouilles archéologiques

Le programme de fouilles dans le cadre du diagnostic archéologique préconisé par arrêté de Madame la Préfète de la Région Centre - Val de Loire portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive, est terminé. Nous serons destinataires, fin dé-

cembre, d'un rapport de la DRAC et connaîtrons les éventuelles préconisations s'il doit y en avoir. Ensuite, nous pourrons nous engager dans la définition du programme d'urbanisation sur ce secteur en vue de conforter la dimension démographique de notre commune.

FRICHE INDUSTRIELLE DE L'EX-FONDERIE.

Le programme de démolition, désamiantage et consolidation des murs restants a débuté sur le site de l'ancienne fonderie Genevée. Les travaux concernent tout particulièrement l'espace créé en 1976 et qui était une véritable «verrue» en centre bourg. Il s'agit d'une étape incontournable pour poursuivre l'appropriation du site en concertation avec la communauté de communes du Perche et Haut Vendômois.

Les travaux de démolition et de désamiantage vont durer jusqu'à la fin de l'année 2022 et sont réalisés par l'entreprise Démantech Environnement pour un coût de 172 447,03 € HT soit 206 936,44 € TTC. Un plan



de retrait de matériaux contenant de l'amiante avant travaux a été effectué.

Suivront, les travaux de consolidation des murs restants par

l'entreprise Moyer SAS pour 28 932 € HT soit 34 718,40 € TTC.

Cette opération fait globalement l'objet de deux subventions, l'une de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour 84 062 € et l'autre de la Région Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale de 84 000 € pour un montant subventionnable de 210 154,90 € HT comprenant les travaux et frais annexes (Diagnostic amiante, Plan guide CAUE, Assistance à maîtrise d'ouvrage et parutions). Ces subventions représentent 79,97 % du montant HT du coût global de l'opération.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Après avoir implanté 3 poteaux incendie route de Courcelles, le Conseil municipal a décidé de remplacer 3 poteaux existants pour un montant de 7 372,08 €

devenus vétustes, rue Auguste Moreau, rue Louis et Marie-Louise Tessier et rue du Mail

HT soit 8 846,49 € TTC. La société SUEZ a été missionnée pour ces travaux.

TRAVAUX DE VOIRIE.

Le Conseil municipal a décidé de renforcer la voirie sur l'im- passe de la Tour. Cette voie né- cessitait une impérative inter- vention au vu de son état dé- gradé.

Ces travaux récemment accom- plis s'élèvent à 32 402,02 € HT soit 38 882,42 € TTC et ont été assurés par l'entreprise Pigeon TP.



Impasse de la Tour

AIRE DE JEUX - IMPASSE DU MAIL.

En l'espace d'un an, réparti sur 2 années budgétaires, le Con- seil municipal a assuré le rem- placement des équipements de l'aire de jeux impasse du Mail.

L'aménagement existant était devenu obsolète . Pour des rai-

sons de sécurité, il était devenu important d'intervenir.

Sur 2021, le coût s'est élevé à 30 834,10 € HT soit 37 000,92 € TTC et 20 025 € HT soit 24 030 € TTC pour 2022.

ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Dans le contexte actuel du coût de l'énergie et alors que cer- tains de nos concitoyens vont peiner à financer leurs besoins en électricité, le Conseil munici- pal a décidé d'adopter une atti- tude responsable en aména- geant les horaires de fonction- nement de l'éclairage public:

- Éteindre l'éclairage public sur les mois de juin, juillet et août.
- Modifier les horaires de sep- tembre à mai avec un allumage le matin à 6 h 30 et une extinc- tion le soir à 21 h30. L'extinc-

tion en début de matinée et l'allumage en début de soirée sont pilotés par des horloges astro- nomiques.

Les décorations lumineuses de Noël ne seront pas installées cette année, seul le sapin devant l'église sera illuminé aux horaires de l'éclairage public.

De plus, le Conseil municipal va engager une étude technique et financière pour procéder à la modernisation du réseau d'éclairage public avec pour ob- jectifs:



- le remplacement des am- poules actuelles par des lumi- naires à LED,
- le remplacement des horloges astronomiques vieillissantes,
- la mise en place de capteurs de présence pour le déclenche- ment des luminaires sur cer- tains secteurs.

LES INCIVILITÉS.

Pour terminer mes propos, je veux porter à votre connais- sance le fait que les équi- pements communaux font l'objet d'actes de vandalisme.



Des dégra- dations sont re- levées sur les installations



Office du tourisme à 2 reprises



Le coût global depuis janvier 2021 s'élève à 19 361,02€ TTC.

Il s'agit de l'affaire de tous. Cha- cun doit se sentir concerné pour lutter contre ces compor- tements inacceptables.

La vigilance de tous les citoyens que nous sommes s'impose. Nous avons besoin de vous pour endiguer ces situations.

Rue de la Gare d'éclairage public (rue de la gare, office du tourisme – place Pierre Gene- vée à 2 reprises) et l'aire de jeux nouvellement rénovée (impasse du Mail) à 2 reprises.



Aire de jeux

Ces comporte- ments sont in- tolérables et coûtent à la collectivité.